

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le jeudi 25 juillet 2024 à 17h à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1665, rue Hochetière, L'Ancienne-Lorette, lots 1 313 123 et 1 777 784 du cadastre du Québec : Permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec l'élément dérogatoire suivant au *Règlement de zonage n° V-965-89*:
 - Une aire de stationnement empiétant devant la façade d'un bâtiment principal sur une largeur de 5,4 mètres, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres.
- Propriété sise au 1600, rue du Pincelier, L'Ancienne-Lorette, lot 5 392 452 du cadastre du Québec : Permettre le réaménagement du site et l'agrandissement du bâtiment principal commercial (commerce de gros) avec les éléments dérogatoires suivants au *Règlement de zonage n° V-965-89*:
 - Des marges de recul latérales de 3,5 mètres et de 3,8 mètres et une marge de recul arrière de 5,3 mètres, alors que le minimum prescrit est de 7,25 mètres, soit la hauteur du mur adjacent;
 - Une aire de stationnement localisée à 0,42 mètre de la ligne avant du terrain, alors que le minimum prescrit est de 3 mètres;
 - Une aire de stationnement localisée à 0,5 mètre du bâtiment principal, alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

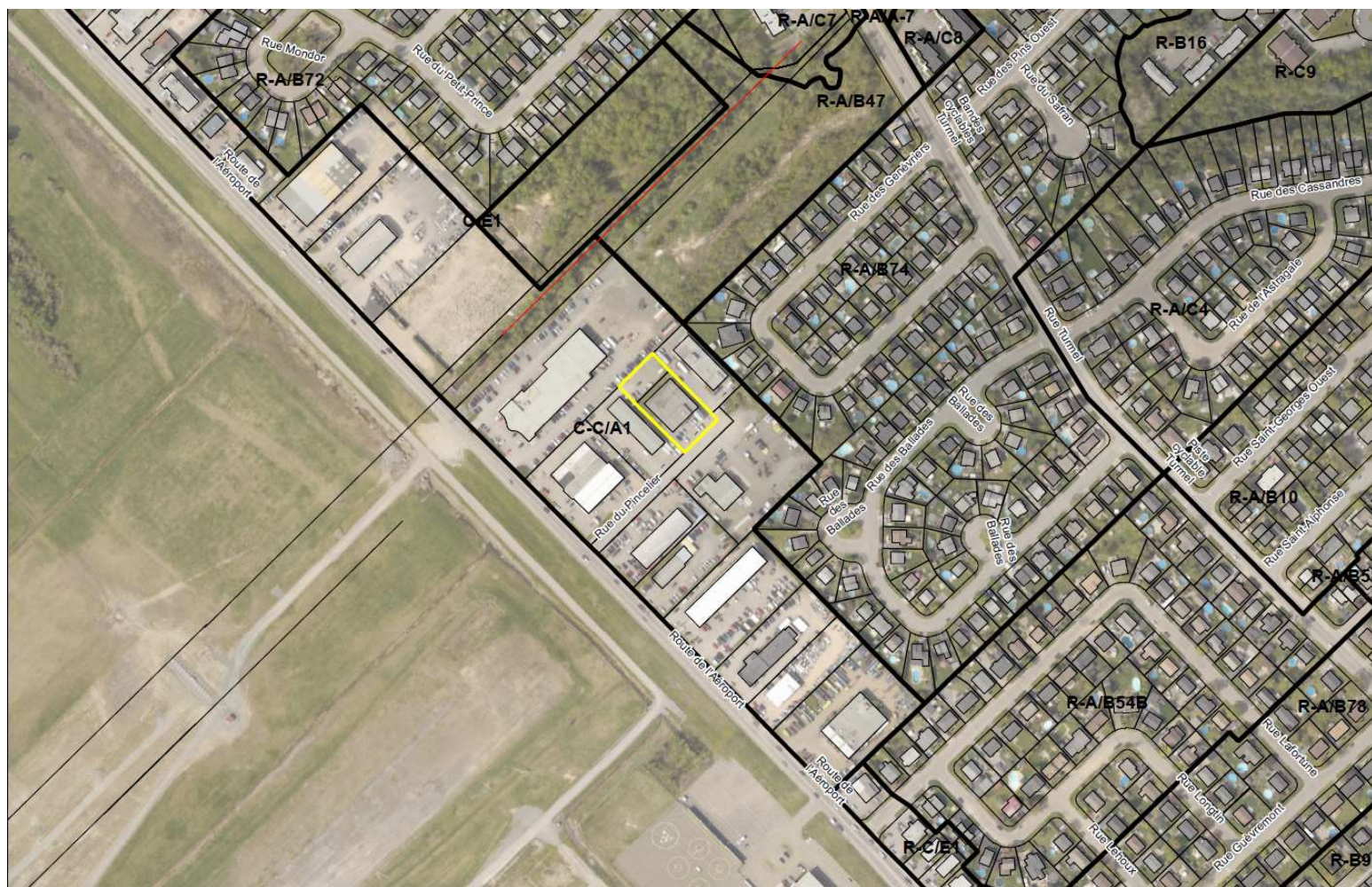
Toute personne intéressée par ces demandes pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 25 juillet 2024, à 16h30, ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 10 juillet 2024

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 1600, RUE PINCELIER







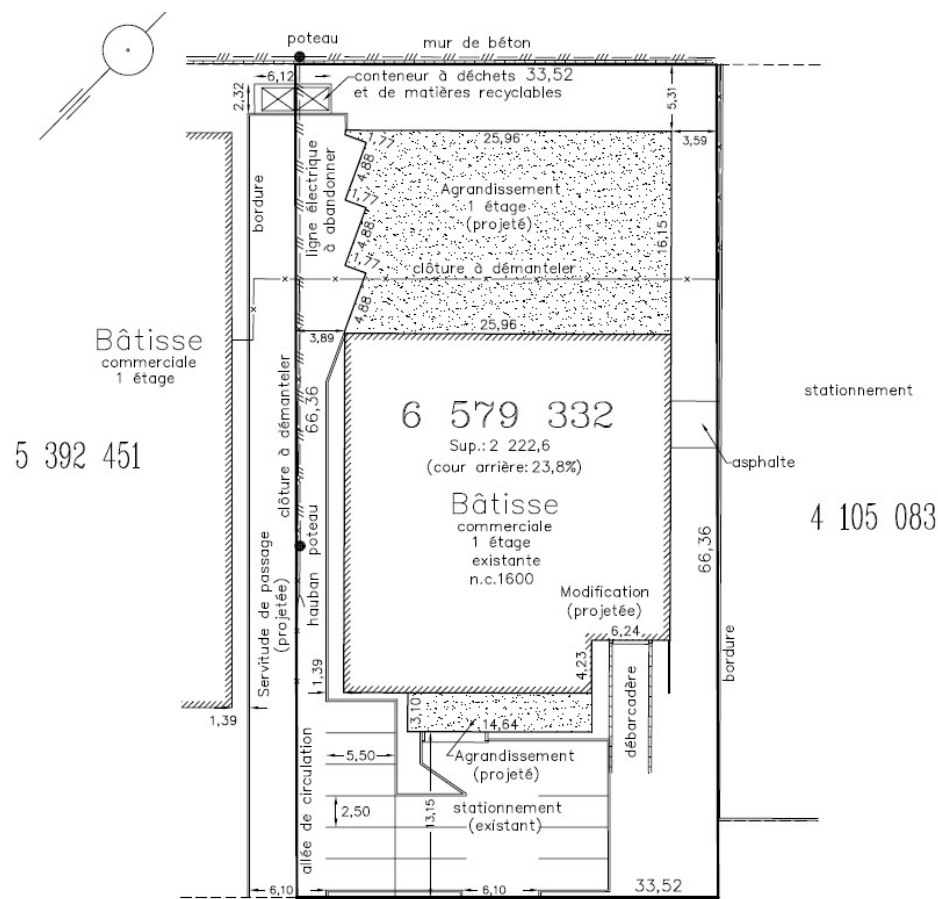


NATURE DE LA DEMANDE

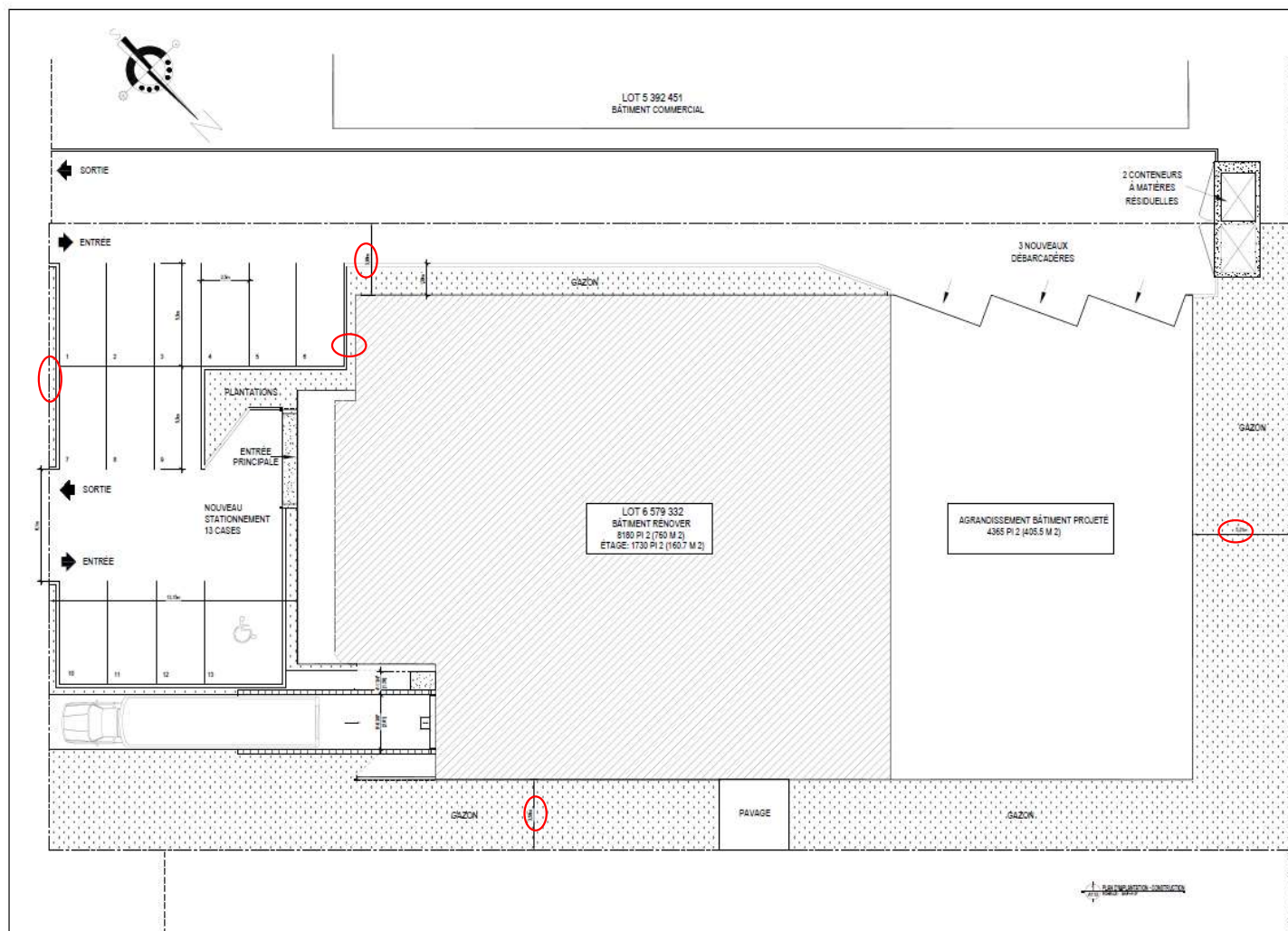
Permettre le réaménagement du site et l'agrandissement du bâtiment principal commercial (commerce de gros) avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Des marges de recul latérales de 3,5 mètres et de 3,8 mètres et une marge de recul arrière de 5,3 mètres, alors que le minimum prescrit est de 7,25 mètres, soit la hauteur du mur adjacent;
- Une aire de stationnement localisée à 0,4 mètre de la ligne avant du terrain, alors que le minimum prescrit est de 3 mètres;
- Une aire de stationnement localisée à 0,5 mètre du bâtiment principal, alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre.

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

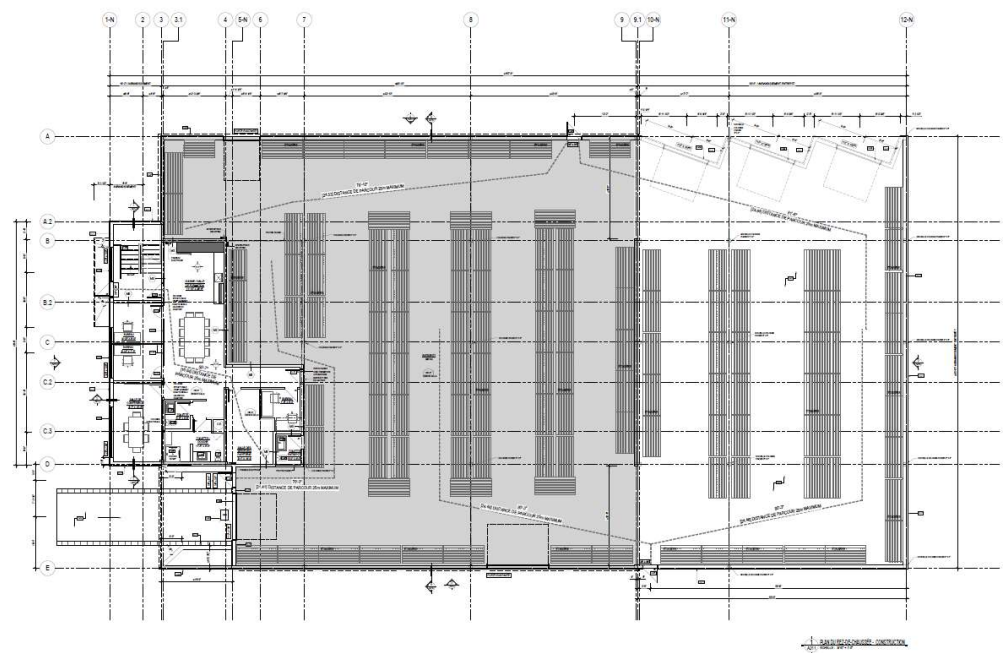


PLAN PROJET D'IMPLANTATION

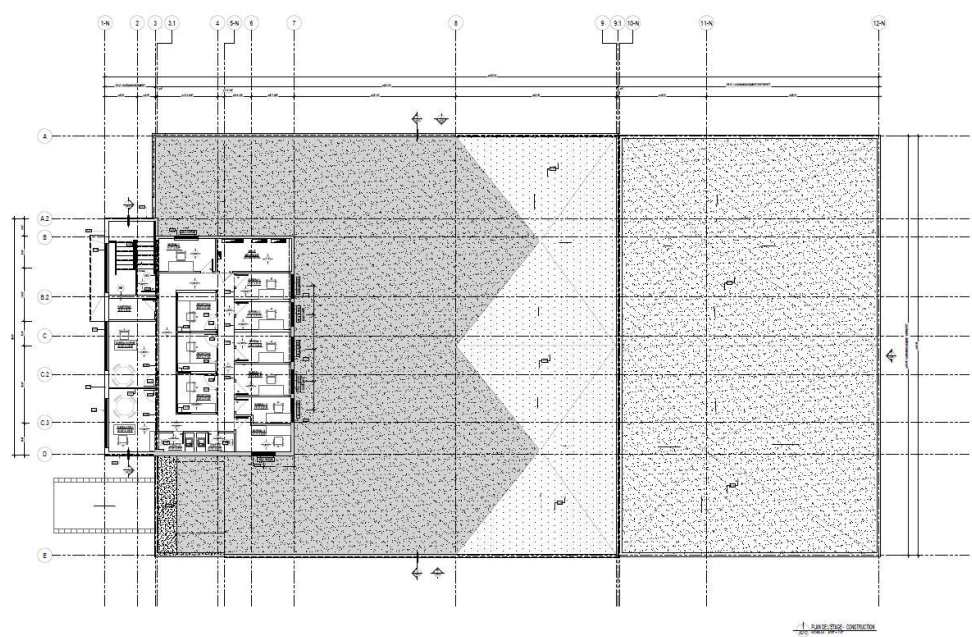


PLANS D'ARCHITECTURE

Rez-de-chaussée

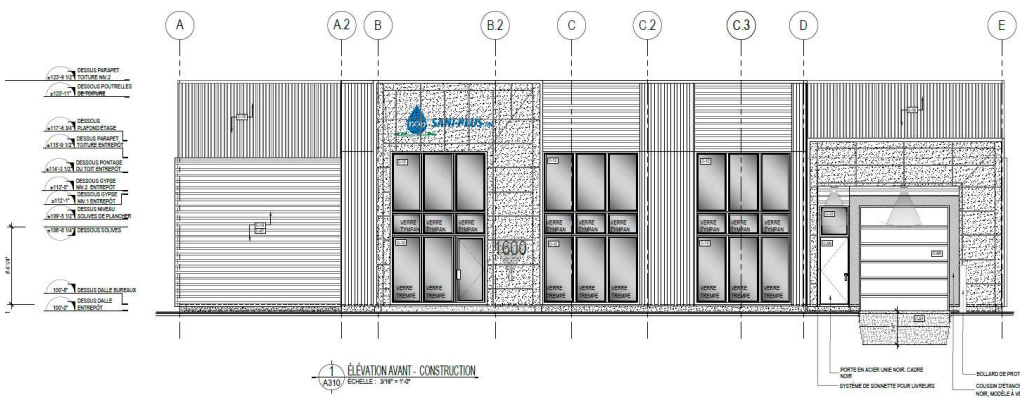


Étage

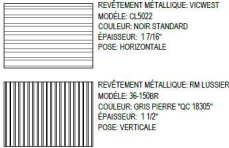
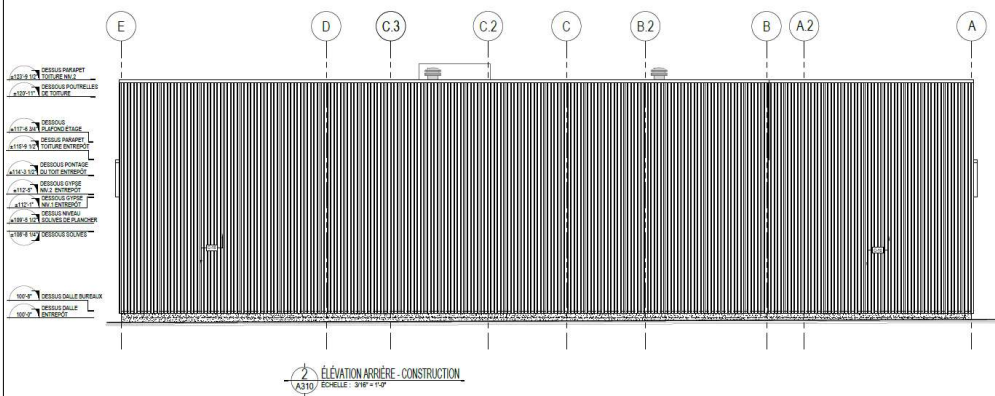


PLANS D'ARCHITECTURE

Avant

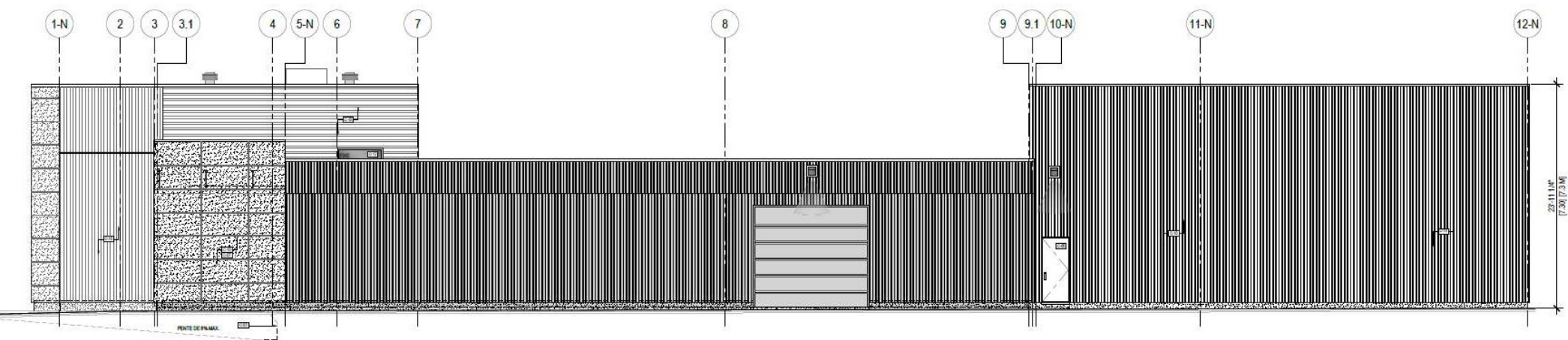


Arrière



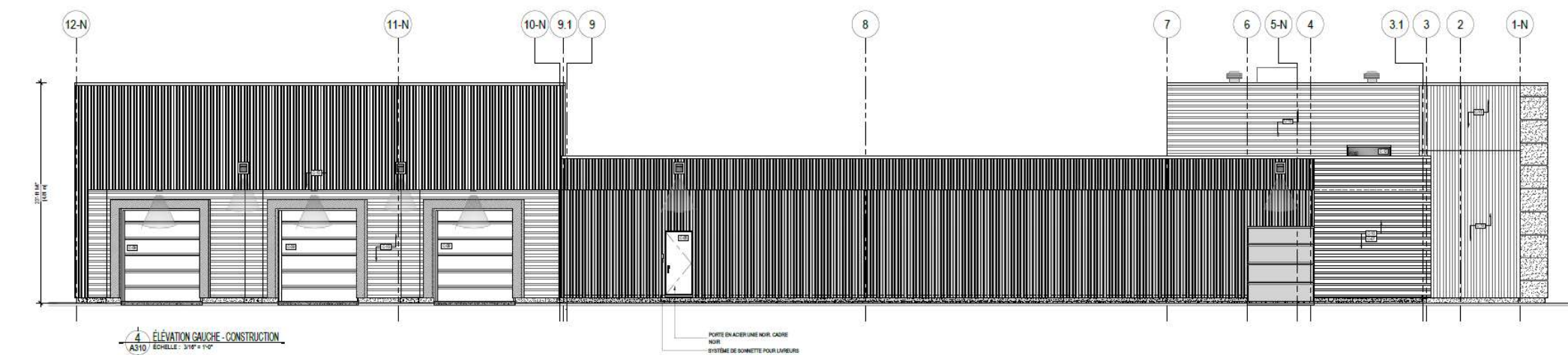
PLANS D'ARCHITECTURE

Latérale droite



3 ÉLEVATION DROITE - CONSTRUCTION
A310 ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

Latérale gauche



4 ÉLEVATION GAUCHE - CONSTRUCTION
A310 ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

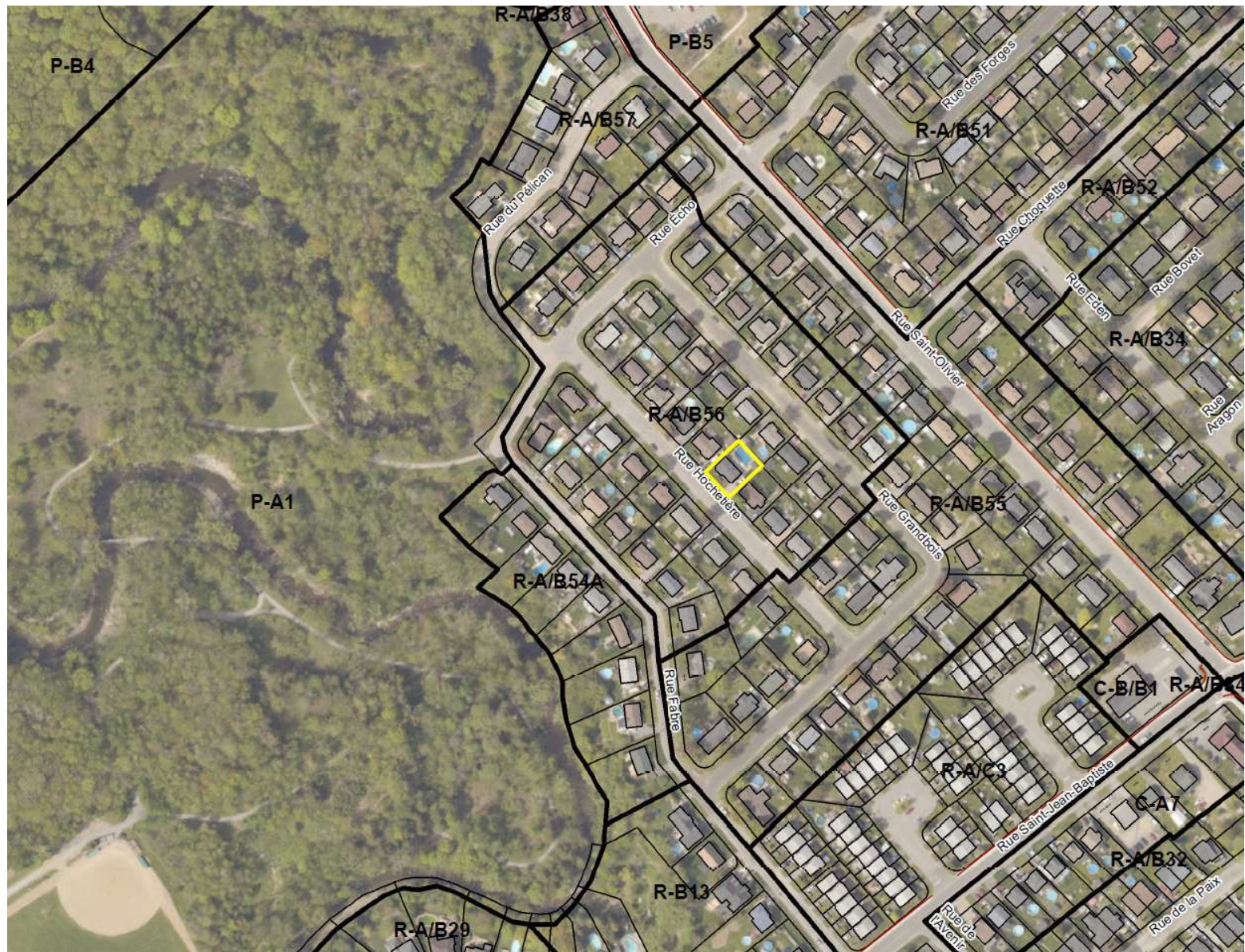
PORTE EN ACIER NOIR, CADRE NOIR
SYSTÈME DE SOINETTE POUR LAVEURS

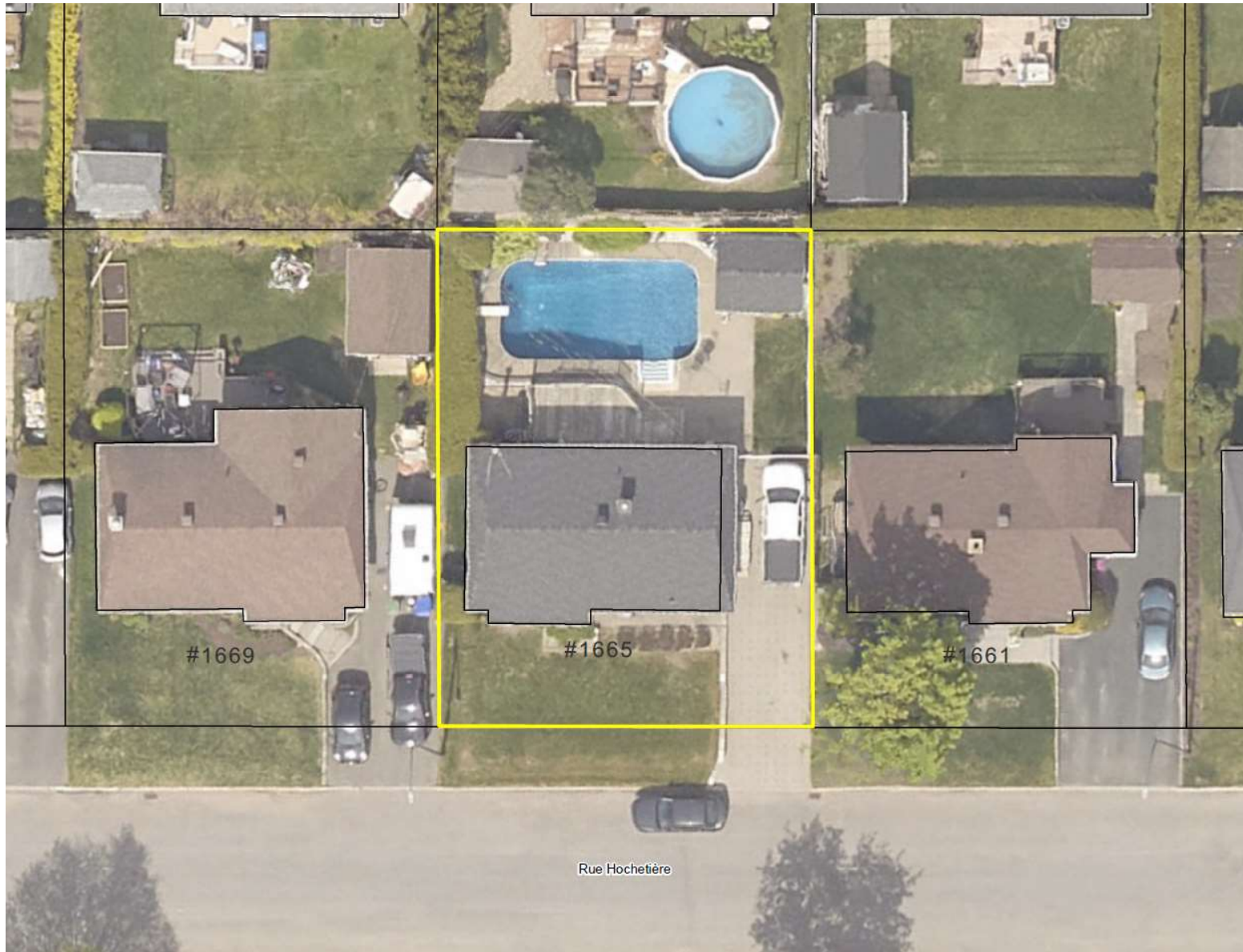
ESQUISSES





DÉROGATION MINEURE ET PIIA 1665, RUE HOCHETIÈRE









VOISINAGE

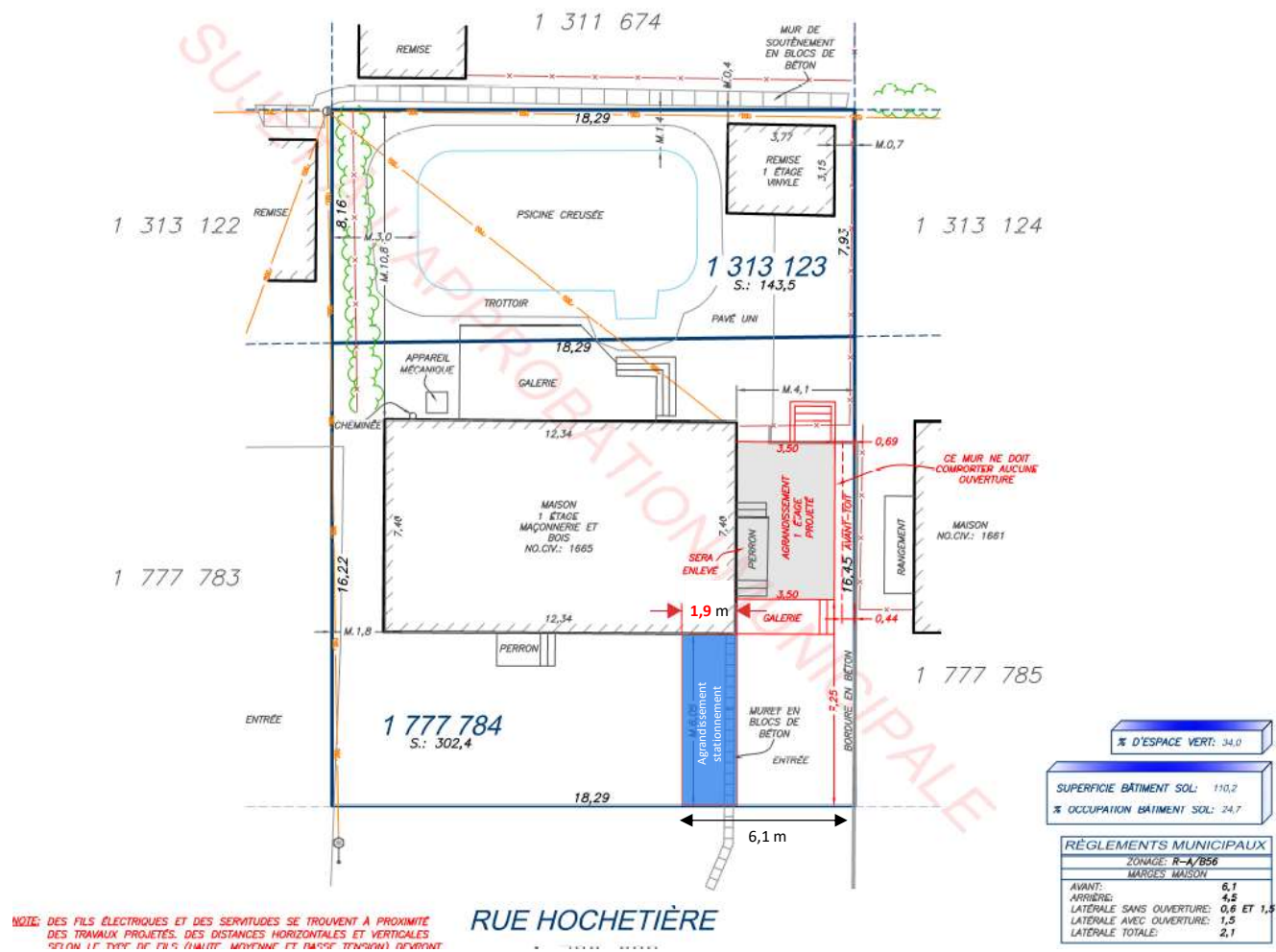


NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal pour y aménager un logement intergénérationnel avec l'élément dérogatoire au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivant :

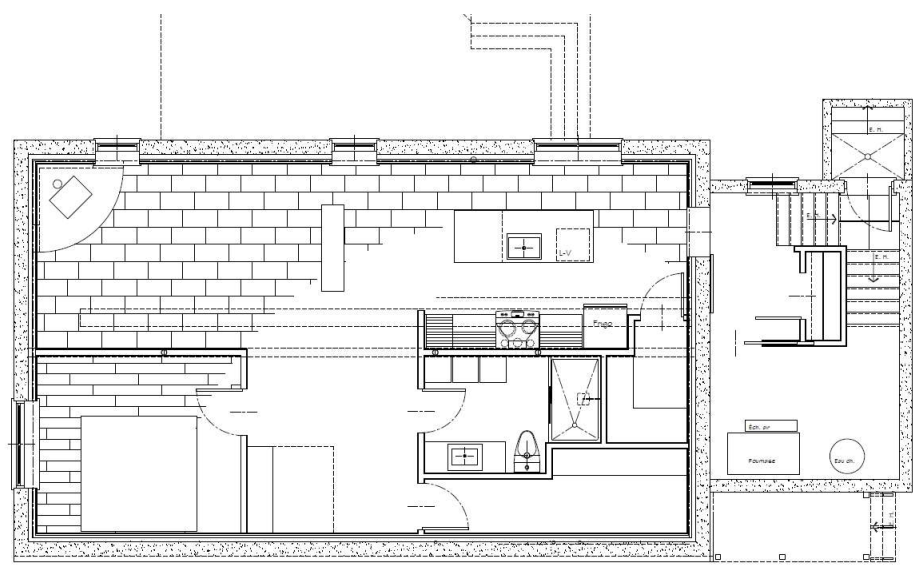
- Une aire de stationnement empiétant devant la façade d'un bâtiment principal sur une largeur de 5,4 mètres, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres.

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

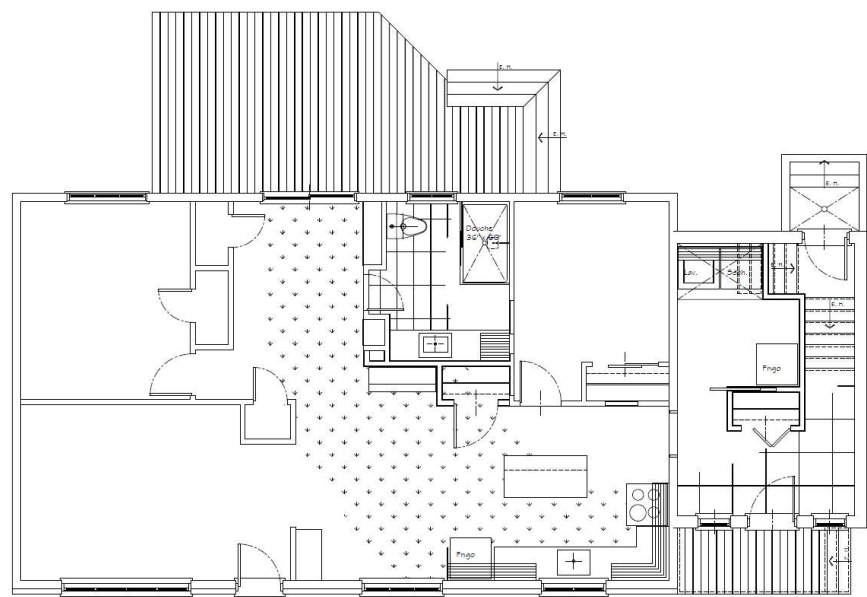


PLANS D'ARCHITECTURE

Sous-sol

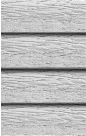
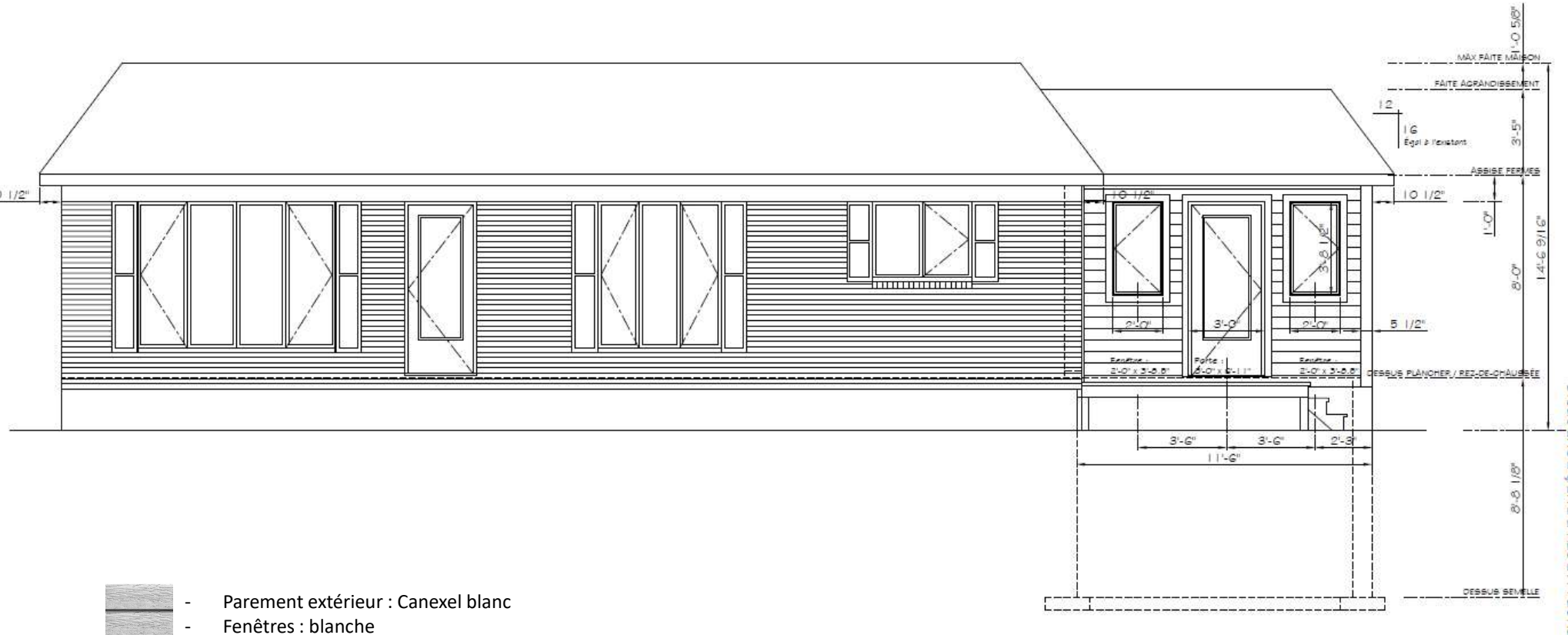


Rez-de-chaussée



PLANS D'ARCHITECTURE

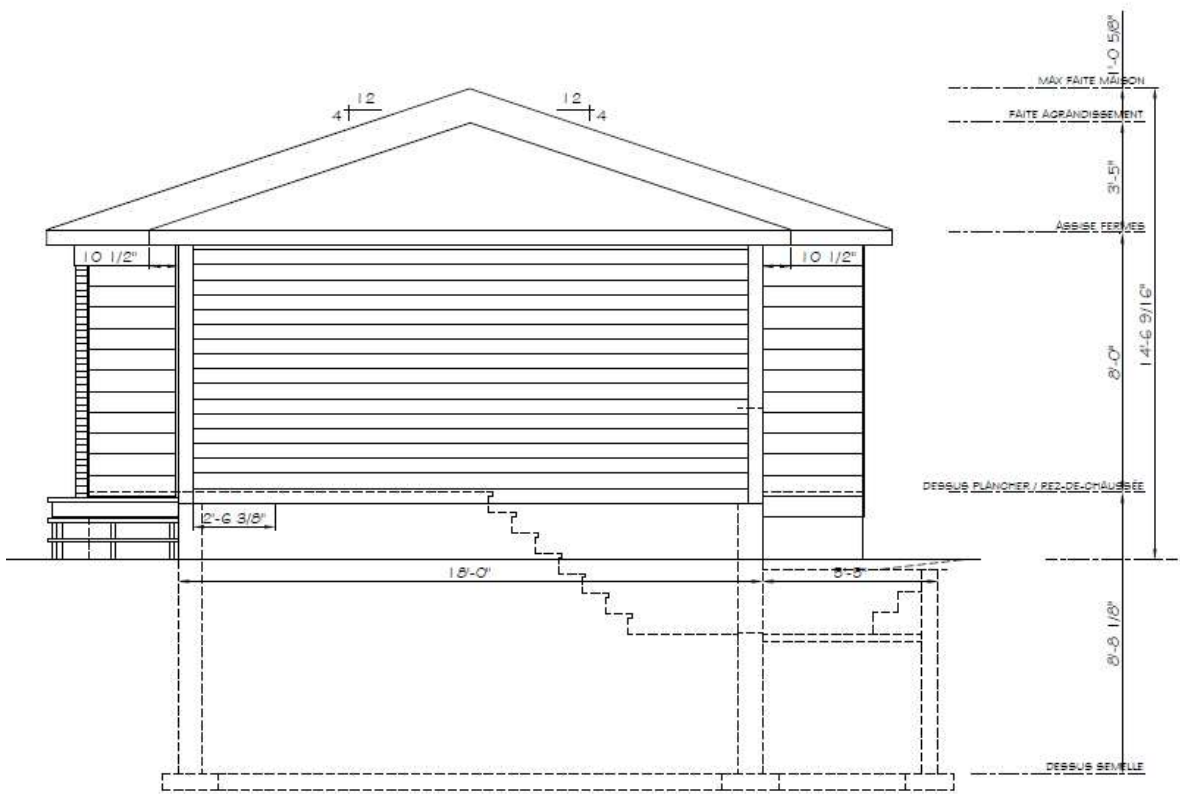
Avant



- Parement extérieur : Canexel blanc
- Fenêtres : blanche
- Porte extérieure : Bleue (la porte existante sur le côté sera récupérée)
- Galerie : Pvc blanche ou bleue comme la porte

PLANS D'ARCHITECTURE

Droite



PLANS D'ARCHITECTURE

Arrière

